

2.2.16 Missions québécoises

Patrimoine artistique et architectural

La partie belge donne son accord pour qu'une mission de deux experts québécois dans les domaines de la restauration du patrimoine artistique et architectural soit réalisée auprès des services belges compétents.

2.2.17 Etude du marché pour le cinéma gouvernemental

La partie belge invitera deux experts québécois au Festival National du film belge, afin de leur permettre de prendre contact avec les milieux belges intéressés.

2.2.18 Demande d'information

La partie belge informera la partie québécoise de la tenue des manifestations